

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Destinataires :	Transmission aux conseillers municipaux le 1 ^{er} juin 2018 Affichage et publication le 1 ^{er} juin 2018
Présents :	Pascal BRINDEAU, Monique GIBOTTEAU, Benoît GARDRAT, Geneviève GUILLOU-HERPIN, Philippe CHAMBRIER, Michèle CORVAISIER, Nicolas HASLÉ, Sam BA, Christian LOISEAU, Jean-Claude MERCIER, Thierry FOURMONT, Patricia FAUREL, Laurent BRILLARD, Alia HAMMOUDI, Raphaël DUQUERROY, Ingrid POIREY, Yolande MORALI, Jean-Paul TAPIA (à partir 19 h 53), Annie-Claude FRANÇOIS, Jean-Pierre QUILLERÉ, Laurence SOYER, Agnès MACGILLIVRAY, David RAGUIN (à partir de 19 h 45), Patrick CALLU, Joëlle LATHIÈRE, Agnès LEMOINE, Clara GUIMARD, Laurent MAMEAUX, Renaud GRAZIOLI (à partir de 19 h 15).
Absent :	Renaud GRAZIOLI (jusqu'à 19 h 15).
Absents ayant donné procuration :	Béatrice ARRUGA à Pascal BRINDEAU, Tural KESKINER à Laurent BRILLARD, Florence BOUR à Christian LOISEAU, Jean-Paul TAPIA à Laurence SOYER (jusqu'à 19 h 53), David RAGUIN à Monique GIBOTTEAU (jusqu'à 19 h 45), Frédéric DIARD à Clara GUIMARD.
Secrétaires de séance :	Benoît GARDRAT et Raphaël DUQUERROY

Objet :	Compte-rendu du conseil municipal
Date de réunion :	Jeudi 24 mai 2018 à 19 h 00, salle de réunions aile Saint-Jacques parc Ronsard à Vendôme

1. **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séance**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Raphaël Duquerroy et Benoît Gardrat en qualité de secrétaires de séance, ainsi que le directeur général des services de la ville en qualité de secrétaire auxiliaire.

1bis **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Procès-verbal de la séance du 22 mars 2018 - Approbation**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 mars 2018.

2 **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du maire**

Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal.

3 **CULTURE : Lions Club - Subvention pour l'installation de boîtes à livres**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de verser une subvention de 360 euros à l'association Lions Club de Vendôme pour l'installation de quatre boîtes à livres dans l'espace public et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la culture à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

4 **ÉDUCATION : Reversement de la prestation du contrat enfance-jeunesse de la Caisse d'allocations familiale de Loir-et-Cher à la ville de Vendôme**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de la convention financière organisant le reversement de la prestation du contrat enfance-jeunesse de la Caisse d'allocations de Loir-et-Cher à la ville de Vendôme et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

5 ENVIRONNEMENT : Convention sous mandat - Etude de restauration de la continuité écologique sur Vendôme

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention sous mandat – Etude de restauration de la continuité écologique sur Vendôme et autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

6 FONCIER : Quartier Rochambeau - Bâtiment J - Convention de servitudes avec la société Enedis

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de conclure une convention de servitudes avec la société Enedis, dont le siège social est à Paris La Défense (92079), Tour Enedis, 34 place des Corolles, l'autorisant à poser un poste de distribution électrique sur la parcelle cadastrée section AR n° 395, dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés au quartier Rochambeau ;
- de consentir cette autorisation moyennant le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros ;
- d'approuver les termes de la convention de servitudes ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique foncière à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

7 FONCIER : Quartier Rochambeau - Convention de servitudes avec le Syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir-et-Cher (Sidelc)

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de conclure une convention de servitudes avec le Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (Sidelc), dont le siège social est à Blois (41034), 15 rue Franciade, l'autorisant à établir dans une bande de terrain de 48 m², plusieurs canalisations souterraines basse tension (câble BTA) sur les propriétés cadastrées section AR n° 146, 371, 459, et 585 et à poser quatre coffrets basse tension, ainsi que leurs accessoires, sur les murs des bâtiments A et D, ainsi qu'au droit du bâtiment H au quartier Rochambeau à Vendôme, dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux ;
- de consentir cette autorisation à titre gratuit ;
- d'approuver les termes de la convention de servitudes ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique foncière à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

8 FONCIER : 12 rue du XXème Chasseurs - Convention de servitudes avec la société Enedis

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de conclure une convention de servitudes avec la société Enedis, dont le siège social est à Paris La Défense (92079), Tour Enedis, 34 place des Corolles, l'autorisant à établir dans une bande de terrain de 55,20 m², une canalisation souterraine basse tension (câble BTA 400 volts) et de poser une borne avec grille, ainsi que leurs accessoires, sur la parcelle cadastrée section AK n° 186, dans le cadre des travaux réalisés rue du XXème Chasseurs ;
- de consentir cette autorisation moyennant le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros ;
- d'approuver les termes de la convention de servitudes ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique foncière à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

9 FONCIER : Avenue Ronsard - Vente d'un terrain

A la majorité des votes exprimés,
par procuration Frédéric Diard s'abstenant,
Patrick Callu, Joëlle Lathière, Agnès Lemoine votant contre,
le conseil municipal décide :

- de vendre à Monsieur et Madame Jean-Claude Cresson, domiciliés à Villiers-sur-Loir, 49 avenue du Petit Thouars, ou à toute personne qui leur serait substituée pour le même objet, la parcelle cadastrée section BM n° 81, de 486 m², située avenue Ronsard, pour du terrain d'agrément ;
- de vendre ce terrain, qui n'a plus d'utilité pour la commune, moyennant le prix de 4 000 euros net vendeur, frais d'acte en sus ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique foncière, à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

10 FONCIER : Avenant à la convention pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Vendôme

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de conclure un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition gratuite portant promesse de bail emphytéotique signée le 9 juillet 2012 avec la SAS IEL, siègeant 41ter boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22000), en vue de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge de la Pilletrie à Vendôme, cadastré section ZI n° 219 et 297 ;
- d'autoriser par cet avenant, la prorogation de la convention jusqu'au 9 juillet 2021 et une baisse du montant de la redevance prévue dans le futur bail emphytéotique, qui serait ramenée à 30 000 euros HT par an, pour une surface de 8,4 hectares, en raison de la baisse continue des tarifs d'achat de la filière solaire depuis fin 2009, afin de permettre la viabilité économique du projet ;
- d'approuver les termes de l'avenant ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

11 POLITIQUE DE LA VILLE - ÉDUCATION : Programme de réussite éducative (PRE) – Subvention 2018

A la majorité des votants,
Renaud Grazioli votant contre,

le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 11 314 euros à la régie personnalisée du Programme de réussite éducative des Rottes (PRE) afin de mettre en œuvre le programme d'actions 2018 et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

12 POLITIQUE DE LA VILLE : Programme d'actions 2018 – Cofinancement par la commune d'actions programmées en 2018

A la majorité des votants,
Renaud Grazioli votant contre,
le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'Association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et des jeunes majeurs (ACESM), dont le siège social est situé 12 rue Sainte-Anne à Blois, une subvention d'un montant de 1 674 euros pour la mise en œuvre de chantiers éducatifs ;
- d'attribuer à l'association l'Echo des mots, dont le siège social est situé 3 rue Bretonnerie à Vendôme, une subvention d'un montant de 500 euros pour la mise en œuvre de l'action de création d'un réseau partenarial et de l'expérimentation d'une action de prévention des risques psychosociaux ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à la cohésion sociale à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

13 PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : Service de prévention spécialisée de l'association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et jeunes majeurs (ACESM) - Subvention 2018

A la majorité des votes exprimés,
Renaud Grazioli s'abstenant,

Patrick Callu, Joëlle Lathière, Agnès Lemoine et par procuration, Frédéric Diard votant contre,
le conseil municipal décide d'accorder à l'Association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et des jeunes majeurs (ACESM) dont le siège est situé 2 rue Sainte-Anne, BP 2876, 41028 Blois cedex une subvention, pour l'année 2018, d'un montant de 40 677 euros pour le fonctionnement du service de prévention spécialisée intervenant à Vendôme et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la cohésion sociale à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

14 RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois permanents 2018 - Modification

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de créer les emplois ci-dessous :

EMPLOIS					EFFECTIFS			
Libellé de la fonction ou du poste	Quotité du temps de travail	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi possible pour ce poste	Grade de l'agent qui l'occupe	Statut	Postes pourvus	Postes vacants
Agent de service	30 h 00	Technique	C	Adjoint technique				+1
Agent de service	34 h 00	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	titulaire	-1	
Jardinier	35 h 00	Technique	C	Adjoint technique				+1

et autorise le maire ou le maire adjoint délégué aux ressources humaines à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

15 SPORTS – ANIMATION DE LA VILLE : Rallye Cœur de France du 28 au 30 septembre 2018 - Convention de parrainage

A la majorité des votes exprimés,
Clara Guimard s'abstenant,

Patrick Callu, Joëlle Lathière, Agnès Lemoine et par procuration, Frédéric Diard votant contre,
le conseil municipal décide :

- d'approuver la démarche de parrainage mise en place pour le financement de l'accueil à Vendôme du Rallye Cœur de France du 28 au 30 septembre 2018 ;
- d'approuver la convention type de parrainage à venir entre la commune et les entreprises partenaires ;

et autorise le maire ou le conseiller municipal délégué aux activités, manifestations et animations sportives à signer lesdites conventions de parrainage à venir entre la commune et les entreprises partenaires et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

16 SPORTS : Utilisation des équipements sportifs par le lycée Agricole – Avenant n° 7 à la convention du 26 novembre 2003

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n° 7 à la convention signée avec la région Centre-Val de Loire et le lycée Agricole et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux sports à signer ledit avenant, qui précise, pour l'année 2018 le volume d'heures d'utilisation pour le lycée Agricole, et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

17 SPORTS : Utilisation des équipements sportifs par le lycée Ronsard – Avenant n° 15 à la convention du 26 novembre 2003

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n° 15 à la convention signée avec la région Centre-Val de Loire et le lycée Ronsard et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux sports à signer ledit avenant, qui précise, pour l'année 2018 le volume d'heures d'utilisation pour le lycée Ronsard, et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

18 STRATÉGIE FINANCIÈRE : Nature des dépenses de la collectivité pouvant être payées sans ordonnancement ou sans ordonnancement préalable

A l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise la trésorerie de Vendôme :

- à payer sans ordonnancement les excédents de versement ;
- à payer sans ordonnancement préalable les dépenses suivantes :
 - les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance ;
 - le remboursement d'emprunts ;
 - le remboursement de lignes de trésorerie ;
 - les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
 - les abonnements et consommations d'eau ;
 - les abonnements et consommations d'électricité ;
 - les abonnements et consommations de gaz ;
 - les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet ;
 - les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
 - les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers ;
 - les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.
- à payer avant service fait :
 - les locations immobilières ;
 - les fournitures d'eau, de gaz, et d'électricité ;
 - les abonnements à des revues et périodiques ;
 - les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;
 - les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;
 - les contrats de maintenance de matériel ;
 - les acquisitions de chèques-vacances, chèque déjeuner et autres types spéciaux de paiement ;
 - les prestations de voyage ;
 - les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit ;
 - les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances ;
 - l'acquisition d'un bien par voie de préemption ou dans les conditions définies à l'article L. 211-5 du code de l'urbanisme.

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux finances à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

19 URBANISME et AMÉNAGEMENT : Dénomination de voie - Place Émile Sauvaget

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de dénommer Emile Sauvaget la place située au carrefour des rues de l'Abbaye, Antoine de Bourbon et Geoffroy Martel et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

20 URBANISME et AMÉNAGEMENT : Dénomination de voie - Square Louis Blériot

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de dénommer Louis Blériot le square situé entre les rues Louis Blériot et Maryse Bastié et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

21 VIE SCOLAIRE : Conventonnement avec la Caisse d'allocations familiales de Loir-et-Cher pour l'utilisation du portail sécurisé Mon compte partenaire

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de la convention d'accès à Mon compte partenaire avec la CAF de Loir-et-Cher et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

22 VOIRIE : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la ville de Vendôme, la communauté d'agglomération Territoires vendômois et la ville de Saint-Ouen concernant les travaux d'aménagement du carrefour giratoire boulevard de France, rues de la Tuilerie et De Dietrich

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la commune de Vendôme, la communauté d'agglomération Territoires vendômois et la commune de Saint-Ouen, pour l'aménagement du carrefour giratoire boulevard de France, rues de la Tuilerie et De Dietrich et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la voirie à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

23 VOIRIE : Demande de subvention auprès du Syndicat intercommunal de distribution d'électricité du Loir-et-Cher (Sidelc) pour le remplacement de mâts et lanternes en 2018

A l'unanimité des votants, le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Sidelc au taux maximum dans le cadre de la participation financière à l'éclairage public des communes et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la voirie à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Fin de la séance à 20 h 55